

Longueuil, le 29 novembre 2016

Objet : Demande d'accès n° 2005 93027- Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 octobre dernier, concernant le certificat d'autorisation émis à Plombco. Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- CA du 3 juin 2011 (2 pages).

Vous noterez que dans le document visé, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et ou 53/54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (4)

Longueuil, le 3 juin 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Plombco inc.
66, rue Edmond
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3E8

N/Réf. : 7610-16-01-0589801
400821582

**Objet : Exploitation d'une usine de fabrication de masses
d'équilibrage pour roues de camions et d'autos**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 31 mai 2010, reçue le 7 juin 2010 et complétée le 30 mai 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de fabrication de masses d'équilibrage pour roues de camions et d'autos à partir de plomb, de zinc et d'acier. La capacité maximale de l'usine est de Articles 23-24 de la L.A.D. de masses d'équilibrage par année.

Le projet aura lieu au 66, rue Edmond, sur les lots 3 594 171 et 3 594 172 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, municipalité régionale de comté Beauharnois-Salaberry.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé « Demande de certificat d'autorisation ou demande d'autorisation pour un projet industriel », signé par Articles 53-54 de la L.A.D. le 31 mai 2010, 11 pages et 3 annexes;

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 21 juin 2010 et signée par Articles 53-54 de la L.A.D. concernant des précisions techniques sur le projet et des documents administratifs ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 5 avril 2011 et signée par Articles 53-54 de la L.A.D. concernant un engagement et la transmission d'une mise à jour du formulaire intitulé « Demande de certificat d'autorisation ou demande d'autorisation pour un projet industriel » 12 pages et 8 annexes ;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 30 mai 2011 et transmis par Articles 53-54 de la L.A.D. concernant l'échantillonnage de l'eau usée.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/MM/mm

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la
Montérégie